Est-ce qu'il n'y a pas là quelque chose de avoir lieu, nous devrions établir d'abord qui scandaleux? Est-ce à dire que les membres du comité ont accepté le voyage et que, rendus là-bas, ils se feront payer toutes leurs dépenses et seront plus condescendants pour accepter les faveurs des manufacturiers, si c'est payé par eux, pour ensuite revenir et faire rapport en disant: On a été bien reçus, un gros cocktail, un beau banquet, des beaux discours; maintenant il n'y a plus de danger pour la sécurité des citoyens canadiens dans le domaine de l'automobile, les manufacturiers peuvent continuer comme ils ont commencé.

Monsieur l'Orateur...

M. J.-A. Habel (Cochrane): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. l'Orateur: L'honorable député de Cochrane invoque le Règlement.

M. Habel: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur.

Je n'ai pas l'intention de seconder cette motion-là, et ce d'autant plus que l'honorable député de High-Park n'avait pas l'intention de la présenter aujourd'hui. Alors, je n'appuie pas cette motion-là.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, c'est une curieuse question de privilège...

M. Habel: Non, elle est bien fondée.

M. Grégoire: ... de venir nous dire que la motion n'est pas présentée, alors que j'ai le droit de parole sur la motion.

M. Lewis: Elle a été retirée...

[Traduction]

M. l'Orateur: Pour régulariser la procédure, je signale que l'honorable député de Cochrane (M. Habel), désigné comme comotionnaire, vient de m'informer qu'il ne veut pas l'être. Je suppose que l'honorable député d'High-Park nous dira qui appuie cette motion.

M. J. P. Cameron (High-Park): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord poser la question de privilège. Le député qui vient de prendre la parole m'a demandé si je présenterais ma motion aujourd'hui et j'ai répondu non. En fait l'affaire est très simple. Après avoir entendu les témoignages d'organisations et de particuliers qui s'intéressent aux dispositifs de securité, le comité dont je suis président s'est adressé aux fabricants et leur a demandé...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député fait valoir un point dans le débat. Je crois qu'il au clair très simplement. Il est fort possible peut reprendre son siège. Si un débat doit que la présidence ait pris pour certain qu'une

appuie la motion de l'honorable député d'High Park. Rien de plus. Si, en fait, personne ne l'appuie, je propose qu'on mette fin au débat sur la question de privilège, et à tout le reste.

M. Ryan: Monsieur l'Orateur, j'appuie la motion du député d'High-Park.

M. l'Orateur: L'honorable député de Lapointe peut maintenant poursuivre.

[Français]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je trouve que la situation...

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député traite-t-il du rappel au Règlement?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de signaler, pour tirer la chose au clair, que la présidence n'a pas entendu le président du comité, je crois, lorsque, à l'appel des motions, il s'est levé et a dit: «Je n'ai pas l'intention de proposer la motion aujourd'hui». Telles sont les paroles qu'il a prononcées et tout ce qu'on a dit depuis, selon moi, tient à la confusion ainsi créée. N'y aurait-il pas lieu, monsieur l'Orateur, de demander au président du comité s'il désire retirer la motion qu'en fait il n'a pas proposée?

[Français]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, relativement au rappel au Règlement qui a été invoqué, je crois que j'ai eu le temps de parler dix minutes avant que le député d'High-Park (M. Cameron) ait dit quoi que ce soit à l'effet qu'il ne voulait pas présenter sa motion, et de fait il ne l'a pas encore mentionné lui-même. Je me suis levé pour parler après que la motion eut été bel et bien soumise à la Chambre par le président et après que la parole m'eut été donnée.

Monsieur l'Orateur, je désirerais continuer mon exposé et dire que je proteste énergiquement, au nom de la plus simple décence, contre cette motion qui est bien badine à sa surface même...

[Traduction]

L'hon. Michael Starr (Ontario): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Sauf erreur, la Chambre n'est saisie d'aucune motion. Toutes ces remarques ne sont donc pas pertinentes. Nous devrions passer à d'autres travaux.

M. l'Orateur: La situation peut être tirée